

10. L'autorité parentale et sa pratique en espace de rencontre

L'espace de rencontre est un lieu d'accès au(x) droit(s) : droit de l'enfant (fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant) et droit des parents (fondée sur l'autorité parentale et son exercice).

Pour que l'accompagnement des familles prenne tout son sens, cela suppose pour les professionnel·les, la capacité de concilier le cadre juridique dans lequel les droits de visite et d'hébergement évoluent et la prise en considération des dimensions psychiques avec une altérité souvent mise à mal dans le contexte de séparation.

Peu de textes législatifs définissent l'espace de rencontre mais ceux qui existent font écho aux principes fondateurs du droit civil, au référentiel national des espaces de rencontre et à l'autorité parentale comme socle.

Après la sortie du cahier sur la pratique et le droit sur l'autorité parentale⁴, cette formation est construite par la commission juridique de la FFER en s'appuyant sur les préoccupations repérées dans les espaces de rencontre, avec la volonté de donner du sens au Droit afin que ce dernier sécurise une pratique qui doit rester créative.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'espace de rencontre
- Comprendre le cadre juridique de l'autorité parentale et son utilisation en espace de rencontre
- Situer le cadre d'intervention du Juge aux affaires familiales
- Acquérir des outils pour construire un accompagnement en collaboration avec le magistrat prescripteur
- Construire un cadre et une posture professionnelle soutenant une évolution des droits de visite et d'hébergement adaptée à chaque famille.

Compétences professionnelles visées :

Professionalisation des intervenants et accueillants en espace de rencontre

Programme :

Jour 1 : le cadre juridique de l'autorité parentale et son utilisation en espace de rencontre :

- Le dispositif ER : son cadre juridique d'intervention
- L'autorité parentale et son exercice : cadre juridique
- L'intervention du juge : principes du droit civil et rôle du JAF
- La pratique en ER : s'appuyer sur l'AP dans l'intérêt de l'enfant

Jour 2 : la question du meilleur accord :

- Les fondamentaux : l'AP, le rôle du JAF, la place de l'ER
- De la Convention à sa mise en œuvre : les conventions, les conventions parentales, les conventions parentales et l'ER
- Les différentes conventions en ER : hors-cadre judiciaire, avec un cadre judiciaire existant

- La pratique du meilleur accord : l'expérimentation de la coparentalité
Des temps d'échange autour de cas concrets sont pleinement inclus dans la formation.

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

- Tout professionnel et bénévole en espace de rencontre : intervenants et accueillants en espace de rencontre, secrétaires, coordinateurs, chefs de service
- Partenaires désireux de comprendre le champ de travail et les limites d'intervention de l'espace de rencontre

Prérequis :

Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre ou visite en présence d'un tiers

Formateurs :

Praticiens du droit et des espaces de rencontre

Méthodes et outils pédagogiques :

- Méthodes : participative et expositive
- Apports théoriques ;
- Échanges et analyses autour des pratiques professionnelles ;
- Étude de cas.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

Dates, lieux et tarifs :

Formation en INTER : dates et lieux en fin de catalogue.

- Tarif adhérent : 570€/stagiaire pour les 2 jours
- Tarif non-adhérent : 665€/stagiaire pour les 2 jours
- Tarif étudiant sans prise en charge de l'employeur : 250€/stagiaire pour les 2 jours

Renseignements et inscriptions :

FFER Formation – Mail : formation@ffer.org

Inscription en ligne : <https://catalogue-ffer.dendreo.com/>